

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mme ~~PIZEL~~ S., M. BEUGNIES T., Mme FOURCADE A-M., Mme MONTFORT A., Mme LAVALÉE M-F., Mme ~~PELFIGUES~~ M., M. COLICCHIO P., Mme DAUBE S., M. OTAL X., Mme HIALÉ-GUILHAMOU C., Mme BEAUSSIER M-H.

Etaient excusés : M. BONNASSIOLLE S.

Etaient absents : *Mmes PIZEL, PELFIGUES.*

BEUGNIES T. a été désigné secrétaire de séance

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2022- N°3/2023

Le Conseil d'Administration, réuni par M. le Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Des dépenses de fonctionnement de :	-2 969,49 €
Un excédent reporté de :	5 041,18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 071,69 €
Un déficit d'investissement de :	0.00 €
Un déficit de restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT	2 071.69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 071.69 €

Suffrages exprimés : ~~11~~ 9

Pour : 9

Contre : 0

Le Président,

Stéphane BONNASSIOLLE

